

AFFAIRES PUBLIQUES ET INNOVATION (API)

Soutenances des travaux d'option

Septembre 2023

Mines Paris, PSL

MARDI 5 septembre (L101)

14h-15h. Emilie Sotty / Le projet des étangs de Saint-Rémy à l'Eurométropole de Metz : diagnostic et analyse de l'opposition des acteurs locaux.

VENDREDI 22 SEPTEMBRE (L312)

14h-15h. Arthur Wienhold / Le retour d'un Etat planificateur ? Etude de la conception et du déploiement de dispositifs de soutien public à l'industrie du futur

15h-16h. Elie Samakh Lesec / L'Etat face à une potentielle pénurie de gaz : construction et évolution du cadre d'intervention de la puissance publique

16h15-17h15. Marie-Clémentine Quilleriet / Evaluation de la fiscalité carbone européenne à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable : stratégies d'appropriation d'un nouveau modèle

17h15-18h15. Laura Garda / Méthodologies de détermination de la valeur d'une entreprise et son besoin en financement dans un contexte d'incertitude des marchés

MARDI 26 SEPTEMBRE (V106)

13h-14h. Hadrien Goux / Un océan de chiffre : Quantification, fabrique et usage des chiffres dans la lutte contre les crises du vivant et de l'océan

14h-15h. Sophie Rossi / Mesures du développement : le cas du Transgabonais`

15h15-16h15. Benjamin Valette / Réindustrialisation, batteries électriques et choix des chimies : comment rendre l'électrification de nos mobilités abordable ?

16h15-17h15. Marc de Froidefond des Farges / Les « Power Purchase Agreement » comme relai aux politiques publiques de soutiens aux énergies renouvelables en France et en Europe ?

Mardi 5 septembre (L101)

14h-15h. **Emilie Sotty** / Le projet des étangs de Saint-Rémy à l'Eurométropole de Metz : diagnostic et analyse de l'opposition des acteurs locaux.

La Métropole de Metz est une collectivité de la région Grand-Est qui regroupe 46 communes autour de politiques locales communes. Le Service biodiversité et espaces naturels, au sein de la Direction de la transition écologique, y a pour rôle de coordonner et gérer tous les projets en lien avec les milieux naturels. A l'été 2022, un nouveau projet d'aménagement a été lancé, dénommé « Projet des étangs de Saint-Rémy ». Il s'agit d'orienter l'utilisation de plus d'une centaine d'hectares d'anciennes gravières selon deux axes : valoriser le patrimoine naturel et sensibiliser à sa protection, et développer un tourisme vert avec un accueil du public et des activités de plein air adaptées.

Dans le cadre de l'initiation du projet, ma mission était d'identifier les parties prenantes - locataires des étangs, riverains, propriétaires voisins, associations, etc.- et d'amorcer un dialogue au sujet du projet. L'objectif de cette enquête était de récolter des informations sur les pratiques des usagers des étangs, les potentialités du site au regard des différents acteurs du périmètre, mais aussi et surtout, de sonder l'acceptation du projet par les acteurs locaux, afin de préparer une potentielle démarche de concertation.

Toutefois, dans la mise en œuvre de mon enquête, j'ai constaté que, si le diagnostic du lieu n'est pas source de consensus entre agents de la métropole et usagers des étangs, les grands objectifs du projet le sont encore moins. En effet, aussi bien le constat selon lequel les étangs de Saint-Rémy seraient de faible valeur écologique et touristique, et auraient par conséquent besoin d'une « restauration écologique », que l'idée d'une double démarche de valorisation écologique et d'ouverture du site au public, se heurtent à une incompréhension profonde de la part des acteurs locaux, qui considèrent les lieux comme un site naturel précieux que le projet d'aménagement viendrait justement dénaturer. Mon analyse montre que ces incompréhensions se fondent sur l'opposition entre un idéal d'occupation humaine « pragmatique » des milieux naturels, et un idéal empreint de « néoprotectionnisme » souhaitant rétablir une certaine distance entre humains et nature. Cette conclusion bouscule les projets de concertation envisagés jusque-là, et questionne la possibilité de mener fructueusement une telle démarche.

*Stage réalisé à L'Eurométropole de Metz
Travail d'option encadré par Kewan Mertens*

Vendredi 22 septembre (V116)

14h-15h. **Arthur Wienhold** / Le retour d'un Etat planificateur ? Etude de la conception et du déploiement de dispositifs de soutien public à l'industrie du futur

La pandémie de Covid-19, par le choc que cette dernière a représenté pour le monde économique, a initié en France la politique du quoi qu'il en coûte. Cette politique a notamment été marquée par le plan France Relance (100 milliards d'euros), soutien financier massif à destination des entreprises, permis par un régime européen des aides d'Etat exceptionnel. Dans la continuité de France Relance, le Président de la République a annoncé en 2021 le plan France 2030, pour 54 milliards d'euros. Ce dernier marquerait le retour d'un Etat stratège, planificateur, et prêt à prendre des risques financiers, en permettant le soutien et l'émergence de champions français au sein de différents secteurs stratégiques (aéronautique, agro-alimentaire, numérique, ...).

Au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, de l'Industrie et du Numérique, la Direction Générale des entreprises propose et met en œuvre les politiques de l'Etat relatives au développement des entreprises. En lien avec d'autres administrations et entités publiques, cette direction participe notamment à la mise en œuvre du plan France 2030, en concevant, rédigeant, et en assurant le suivi des différents dispositifs de soutien, ces derniers prenant principalement la forme d'appels à projets.

Le soutien à l'industrie du futur fait partie des objectifs annoncés de France 2030, avec une enveloppe de 800 millions d'euros dédiée. Il s'agit de soutenir le développement et le déploiement industriel de briques technologiques (robotique, fabrication additive, internet des objets, ...) permettant une transformation digitale de l'industrie. Derrière ce cadre technologique se cache cependant un fort enjeu de définition du concept d'industrie du futur, dont le périmètre demeure relativement flou. En effet, si la totalité des filières industrielles (automobile, aéronautique, santé, ...) sont demandeuses de ces solutions technologiques, celle des offreurs de solutions dites « industrie du futur » - dénommée ainsi, parmi les 19 filières référencées au sein du Conseil national de l'Industrie - présente un profil fragmenté, avec une majorité de petites et moyennes entreprises. A cet écosystème complexe d'acteurs privés se mêlent laboratoires et plateformes académiques. Quels dispositifs et instruments l'Etat met-il en œuvre pour appréhender cette complexité et façonner l'industrie du futur ? Comment ces instruments contribuent-ils à définir le périmètre de cette industrie ? Qu'est-ce que cela nous apprend sur la façon dont l'Etat se dit planificateur au XXI siècle ?

L'analyse sera nourrie par une étude des instruments et leviers de soutien (appels à projets, réglementation, mise en réseau, ...) mobilisés par l'Etat, ainsi que l'observation des dynamiques locales à différentes étapes de leur conception et déploiement. Durant cette période de stage, plusieurs dispositifs de soutien à l'industrie du futur (robotique et machines intelligentes, internet des objets, numérisation des chaînes de production, ...) ont en effet été rédigés par la DGE et discutés en espace interministériel, ainsi qu'avec les acteurs académiques ou bien de la filière. A la même période, a également été effectuée la rédaction de plusieurs stratégies présentant une action possible de l'Etat pour le développement de compétences et formation pour l'industrie du futur, ainsi que sur le sujet du déploiement industriel de l'intelligence artificielle. Ce travail donnera donc à voir le

travail de réflexion sur un plus long terme, et dans une large démarche collaborative, d'une administration centrale sur ces sujets structurants.

Stage réalisé à la Direction Générale des Entreprises (DGE), Ministère de l'Economie et des Finances
Travail d'option encadré par Clément Marquet

15h-16h Elie Samakh Lesec / L'Etat face à une potentielle pénurie de gaz : construction et évolution du cadre d'intervention de la puissance publique

Dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, la sécurité d'approvisionnement en gaz – consistant à assurer la continuité de la fourniture des consommateurs malgré les contraintes issues des sources d'approvisionnement et des infrastructures de réseaux – s'est imposée comme un objectif majeur poursuivi par la puissance publique. En effet, la réduction des exportations de gaz naturel issu de Russie, conjuguée à des facteurs de risque indépendants du contexte géopolitique (reprise de l'activité chinoise, conditions météorologiques) fait peser un risque sur l'accès à la ressource en gaz. En France, l'objectif gouvernemental d'assurer la continuité de la fourniture s'appuie sur une multitude de dispositifs, qui supposent une intervention de l'Etat proportionnelle au niveau de dégradation de la situation gazière. Ainsi, en cas d'importantes tensions sur les réseaux et afin d'assurer la réduction de la demande, sont progressivement mobilisées des mesures incitatives, des mesures fondées sur le marché puis des mesures administratives. Ces dispositifs, issus de différents lois et règlements publiés depuis le premier choc pétrolier, peuvent sembler d'une apparente neutralité, notamment du fait de leur haut degré de technicité, mais s'inscrivent pourtant au sein d'un projet politique de régulation énergétique. Comment l'anticipation des crises énergétiques s'est progressivement imposée comme étant l'une des prérogatives de l'Etat ? Quelles sont les contraintes qui pèsent sur l'intervention de la puissance publique face aux situations de pénurie, notamment vis-à-vis de la libéralisation du marché européen de l'énergie ?

En établissant un historique des modalités d'intervention de l'Etat pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en gaz, nous chercherons à comprendre comment les dispositifs déployés ne répondent pas uniquement à des enjeux d'efficacité de l'action publique mais sont également porteurs de conceptions des rapports entre l'Etat, les entreprises et les citoyens. Une série d'entretiens menés avec des fonctionnaires et industriels au cours d'un stage de fin d'études au sein du projet de la « maîtrise de la consommation énergétique de l'industrie » à la Direction générale des entreprises permettra de compléter l'étude documentaire de sources juridiques et médiatiques.

Stage réalisé à la Direction Générale des Entreprises (DGE), Ministère de l'Economie et des Finances
Travail d'option encadré par Vololona Rabeharisoa

16h15-17h15. [Marie-Clémentine Quilleriet](#) / Evaluation de la fiscalité carbone européenne à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable : stratégies d'appropriation d'un nouveau modèle

Pour accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre en Union Européenne, les députés européens ont voté en avril 2023 la mise en place de deux nouveaux signaux prix : le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) et le SEQUE II. Ces nouveaux dispositifs auront un impact important sur l'économie mondiale, que le Ministère de la Transition Ecologique cherche à évaluer en utilisant un modèle d'équilibre général calculable (CGE). Bien que ce type de modèle macroéconomique soit couramment utilisé par les organisations internationales et la recherche dans d'autres pays, les modèles CGE sont rares en France et n'ont jamais été déployés dans l'administration française. Le Ministère a donc choisi d'utiliser un modèle externe déjà existant, CGEBox, issu de l'Université de Bonn en Allemagne, plutôt que d'en recoder un. Mon travail d'option a consisté d'une part à mettre en lumière le fonctionnement technique du modèle CGEBox, et d'autre part à réaliser des premières analyses économiques de la fiscalité carbone européenne à l'aide de ce modèle. Le travail effectué pendant mon stage m'amène donc à poser la question suivante : comment le Ministère de la Transition Ecologique s'empare-t-il d'un modèle d'équilibre général calculable externe pour évaluer des politiques de fiscalité environnementale ? À partir d'entretiens et d'observations personnelles, je mettrai en évidence trois niveaux d'appropriation du modèle : l'échelle individuelle, l'échelle d'une équipe et l'échelle du Ministère de la Transition Ecologique. Dans un premier temps, ce travail se penchera sur l'appropriation du modèle par une équipe non experte dans l'administration. Ce cadre pose la question de l'apprentissage de compétences de modélisation, et implique des contraintes de transmission de ces compétences. Après avoir ouvert la boîte noire, la deuxième partie de ce travail s'attachera à étudier les relations que les agents entretiennent avec les hypothèses économiques sous-jacentes au modèle. Sont-ils conscients de ces hypothèses ? Comment en tiennent-ils compte au quotidien ? Enfin, ce travail adoptera le point de vue du Ministère de la Transition Ecologique pour observer les enjeux liés à l'introduction d'un nouveau modèle dans l'administration française. Pourquoi est-il introduit seulement maintenant ? Comment donner une légitimité au modèle ? Ces trois échelles d'appropriation déterminent l'utilisation future du modèle, et son poids dans les décisions politiques françaises.

*Stage réalisé au Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), Ministère de la Transition Ecologique
Travail d'option encadré par Béatrice Cointe*

17h15-18h15. [Laura Garda](#) / Méthodologies de détermination de la valeur d'une entreprise et son besoin en financement dans un contexte d'incertitude des marchés

Après avoir connu une explosion en 2021, le marché du M&A français s'est largement contracté en 2022, avec 8% d'opérations en moins et une chute des valeurs de 46% à 147Md€ ; et le même constat a lieu pour le premier semestre 2023. Le ralentissement de l'activité est en effet un des facteurs à l'origine de cette baisse dans la valeur des

transactions, mais ce n'est pourtant pas le principal. Dans ce contexte, les banques d'affaires font face à la fébrilité de toutes les parties prenantes du marché – entreprises, banques, fonds, gouvernements – due au contexte économique et environnemental : retour de l'inflation, hausse des taux d'intérêts, crise énergétique sur un fond de guerre en Ukraine et d'urgence climatique.

Cela a donc conduit à un réajustement non seulement de l'activité et de la facilité à trouver des sources de financement mais aussi de la valeur des entreprises, qui est au cœur de toutes les opérations de fusion-acquisition. Pourtant, cette dernière n'est pas qu'un seul chiffre, unique et définitive à valeur de vérité. Elle se base certes, dans un premier temps, sur des données vérifiées, tels que les comptes d'une entreprise ou son niveau de dette, mais selon la méthode utilisée et les hypothèses prises, le chiffre n'est pas le même. Cette valeur est vouée à évoluer tout au long du processus de la transaction, à la fois en fonction des paramètres choisis lors des analyses effectuées par la banque d'affaires mais aussi de l'appétit des marchés. Deux approches en découlent : une valorisation basée sur le passé des performances de l'entreprise, conditionnée par le marché sur lequel évolue l'entreprise, et une valorisation basée sur le futur des performances de l'entreprise et les projections macroéconomiques non seulement françaises mais aussi mondiales.

Dès lors, en voyant une chute des valeurs des transactions, se pose la question de savoir ce qu'est une bonne valeur d'entreprise. Autrement dit, qu'est-ce qu'une bonne méthode de valorisation ? Quels sont les paramètres entrant en jeu dans la détermination de cette valeur et dans quelle mesure l'influencent-ils ? Quid de l'émergence des critères ESG dans la détermination de cette valeur ?

Pour y répondre, nous regarderons comment s'effectue une valorisation sur le passé, puis le futur, tout en gardant à l'esprit qu'il s'agit finalement d'un exercice de négociation. Ce travail se fera en mettant en regard la théorie des différentes méthodes de valorisation développée dans des ouvrages tels que « le Vernimmen » et ce qui se fait et s'observe en pratique en banque d'affaires. Pour chaque méthode, on pourra également remarquer l'aspect de la temporalité et donc de la prise en compte de l'environnement économique mais aussi des préoccupations économiques, sociales, environnementales et de gouvernance des entreprises et l'aspect de la comparabilité.

*Stage réalisé chez Rothschild et Cie
Travail d'option encadré par Liliana Doganova*

Mardi 26 septembre (V106)

13h-14h. **Hadrien Goux** / Un océan de chiffre : Quantification, fabrique et usage des chiffres dans la lutte contre les crises du vivant et de l'océan

Les multiples crises environnementales et sociales que nous traversons sont préférentiellement relayées sous forme de chiffres : 3,2°C de réchauffement d'ici la fin du siècle, causé par l'émission mondiale annuelle de 50 milliards de tonnes de CO2 équivalent, provoquée à 80% par l'extraction et la consommation d'énergies fossiles, responsables d'ici

2100 de la perte de 80% de la biodiversité, de l'exposition de 2 milliards d'êtres humains à des chaleurs mortelles, du franchissement des neuf limites planétaires.

Cette variété de chiffres de nature différente (estimation, mesure, prévision) provenant de sources différentes participent différemment à construire en même temps la compréhension des crises et les réponses que nos sociétés y apportent. Comprendre d'où viennent ces chiffres, quels sont leurs différents usages, est ainsi crucial pour se déprendre de leur apparente autorité et objectivité.

Pour étudier la construction et l'utilisation des chiffres dans un milieu associatif et militant, je m'appuierai sur mon expérience au sein de l'ONG Bloom qui œuvre à la protection de l'océan, du climat, et des pêcheurs artisans. Le combat que mène l'association est soutenu par un travail de documentation, de création de données, et diffusion de chiffres, à l'attention d'acteurs variés.

Le travail que je réalise s'appuie sur une prise de recul des différentes campagnes menées par Bloom : les choix structurels, les stratégies de recherche et communication, les débats internes, les réactions externes, ainsi que l'impact sur l'opinion publique et les cibles. Le cas particulier de la campagne dont je suis responsable sur les plateformes pétrolières en mer raconte l'utilisation des indicateurs « climat » comme l'empreinte carbone, les émissions équivalents CO₂, et les interactions avec d'autres indicateurs ciblés sur l'océan comme la biodiversité marine, la résilience des écosystèmes, les indicateurs de performances de l'économie bleue, pour décrire les conflits et les synergies induits.

La production d'un chiffre est pourtant à double tranchant : si elle simplifie un argument et le rend plus impactant, plus concret, elle risque aussi d'invisibiliser des problèmes adjacents. Qu'est ce qui justifie les choix de l'association dans sa quantification du monde océanique, et quels effets induits sur la construction d'un problème public à court et long terme ?

Comment les chiffres sont-ils produits et mis en circulation ? Quelle conscience des effets ont les personnes qui créent et utilisent ces chiffres ? A qui sont-ils destinés ? En répondant à ces questions, je rendrai compte des limites de la quantification de l'océan et des rôles que jouent les chiffres dans la lutte pour sa sauvegarde.

Stage réalisé chez Bloom

Travail d'option encadré par Clément Marquet

14h-15h. [Sophie Rossi / Mesures du développement : le cas du Transgabonais](#)

La pratique du développement international est récente et avance par tâtonnements. Depuis les années 2000, un nouveau paradigme dans la manière de faire du développement s'est imposé, notamment propulsé par la Banque mondiale : celui de la « gouvernance ». Les institutions et les structures de gouvernance et de délégation de pouvoir sont vues comme le moteur de tout projet de développement. Parallèlement, la capitalisation sur le secteur privé est devenue une priorité majeure, notamment justifiée par l'argument de l'apport de flexibilité et d'innovation, conditionnant même l'octroi. Le domaine des infrastructures est particulièrement ciblé par le « maximizing finance for development », étant donnés les capitaux engagés élevés et le manque de capacité locale, à la fois de la puissance publique (en termes d'allocation des budgets, des responsabilités, etc.) et des opérateurs locaux. La pratique institutionnelle et du développement chez Proparco, filiale du Groupe AFD (Agence française de développement) dédiée au financement du secteur privé, s'inscrit dans

cette lignée : dès lors, une question fondamentale est celle de la mesure de l'impact réel d'un projet de développement. Dit autrement, le développement développe-t-il ? Le cas de la réhabilitation du Transgabonais, infrastructure ferroviaire cruciale pour le développement du Gabon, permettra de mettre en évidence la portée et les limites des indicateurs de développement, ainsi que leurs dimensions politique et institutionnelle.

*Stage réalisé chez Proparco
Travail d'option encadré par Fabian Muniesa*

15h15-16h15. **Benjamin Valette** / Réindustrialisation, batteries électriques et choix des chimies : comment rendre l'électrification de nos mobilités abordable ?

La Stratégie Nationale sur les Batteries, menée par l'Etat, est la parfaite illustration de la politique de réindustrialisation menée par le Gouvernement depuis maintenant plus de 5 ans. Le développement d'un écosystème complet sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la batterie électrique a débuté par la concrétisation de 4 projets de gigafactories (ou méga-usines) en France, qui devraient permettre la production de 2 millions de véhicules électriques "français" d'ici 2030. "Français", puisque le reste de la chaîne de valeur reste aujourd'hui essentiellement dépendante de pays extra-européens, d'où la présente volonté de l'Etat d'accompagner des projets d'extraction, de raffinage, de recyclage et de production de matériaux avancés ou de composants sur son territoire.

Pour le moment, cet écosystème est essentiellement tourné vers une seule chimie de batteries, dominante actuellement dans la production mondiale : la technologie NMC (pour Nickel-Manganèse-Cobalt). Cette chimie dite de nouvelle génération, que l'électrolyte utilisé soit liquide ("Gen 3") ou bien solide ("Gen 4"), a l'avantage d'avoir une très bonne densité énergétique et donc une meilleure autonomie pour le véhicule électrique final. Couplée à l'usage de métaux considérés comme critiques (notamment le Cobalt, le Nickel et le Lithium), cette technologie implique des batteries électriques puissantes et donc des véhicules électriques chers. Mais avec une bonne valeur ajoutée, raison qui a poussé les constructeurs automobiles français à préférer cette chimie en privilégiant "les marges par rapport aux volumes des ventes".

Dès lors, de nombreuses questions se posent : comment l'Etat s'est positionné et se positionne face à cette décision des constructeurs automobiles ? Comment rendre la transition écologique de la mobilité abordable pour l'ensemble de la population ? Peut-on passer d'une politique de l'offre à une politique de la demande ?

Ce rapport essaiera de réaliser un état des lieux de la stratégie nationale sur les batteries, en étudiant les décisions et acteurs impliqués dans cet avènement de la chimie NMC en France, et qui devrait régner quasi seule pour les années à venir. Puis il étudiera les autres possibilités, notamment celles offertes par la technologie LFP qui a certes de moins bonnes performances énergétiques et une moins bonne valeur ajoutée, mais a l'avantage d'avoir une meilleure longévité et un prix bien plus abordable.

*Stage réalisé à la Direction Générale des Entreprises (DGE), Ministère de l'Economie et des
Finances
Travail d'option encadré par Madeleine Akrich*

16h15-17h15. **Marc de Froidefond des Farges** / Les « Power Purchase Agreement » comme relai aux politiques publiques de soutiens aux énergies renouvelables en France et en Europe ?

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les politiques énergétiques des pays européens n'ont cessé d'évoluer. En France, l'Etat fut d'abord très présent, avec un secteur énergétique marqué par une vague de nationalisation. Au début des années 2000, des politiques de soutien au développement des énergies renouvelables ont émergé en France et en Europe, avec des États assumant le rôle de « dérisqueurs » : par des mécanismes tels que les obligations d'achats puis les « contracts for difference ». Cependant, ces mécanismes ont suscité des débats, mettant en évidence les contradictions entre la volonté de libéralisation au niveau européen et les distorsions de marché engendrées. Ces politiques de soutien sont vouées à disparaître au profit d'un instrument s'inscrivant dans la continuité d'un État de moins en moins interventionniste : les « Power Purchase Agreements » (PPA). Ces contrats à long terme de fourniture d'électricité sont souvent conclus à un prix fixe défini au moment de la signature, permettant à nouveau aux producteurs de sécuriser leurs revenus, favorisant ainsi leurs investissements. La Commission de Régulation de l'Energie considère que les PPA contribuent au déploiement de nouvelles capacités de renouvelables sans que le budget de l'Etat ne soit exposé aux risques de marché. De plus, cet instrument s'aligne davantage sur la logique de la politique européenne en limitant l'intervention de l'État. On observe cependant que les PPA se développent à des rythmes inégaux au sein de l'Union Européenne.

Au cours de mon stage, dans le cadre d'une mission pour un acteur industriel européen majeur, une des problématiques auxquelles j'ai fait face a été la modélisation de l'évolution des prix des PPA dans les prochaines années. Sur la base d'éléments collectés lors de cette mission et en lien avec elle, ce travail d'option vise à comprendre les dynamiques du développement de ces PPA en Europe. Pour cela, une première analyse permettra de comprendre le rôle des PPA dans la transition énergétique ainsi que les avantages qu'ils présentent pour les différents acteurs (les producteurs d'énergie, les consommateurs, l'Etat). J'identifierai ensuite des pays européens présentant des disparités de développement des PPA, puis je m'appuierai sur une revue de littérature afin d'établir un historique des mécanismes publics de soutien aux énergies renouvelables dans ces pays. Ce travail pourra enfin être éclairé d'une analyse quantitative sur l'avancée de la transition énergétique et le développement des PPA dans ces régions. Ces analyses apporteront des éléments de réponses aux questionnements suivants : les disparités géographiques dans le développement des PPA s'expliquent-elles par l'historique des politiques de soutien précédentes ? Par extension, les Etats ont-ils un rôle à jouer afin de faciliter le déploiement de ce type de contrat ? Ce nouvel instrument dépasse-t-il les contradictions reprochées à ses prédécesseurs ?

*Stage réalisé dans la branche Economic Advisory de Deloitte
Travail d'option encadré par Brice Laurent*